PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, LE MARDI 1^{er} OCTOBRE 2013, À VINGT HEURES (20 h).

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2013-310

| | | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 1 ^{er} octobre 2013 | | | | |
|--|----------|--|--|--|--|--|
| | | Dépôt de la liste datée du 26 septembre 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> | | | | |
| | | Dépôt du registre daté du 26 septembre 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny | | | | |
| (262) | 2013-311 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2013 | | | | |
| 5614 (FLA | 2013-312 | Confirmation de contributions à divers organismes | | | | |
| inc no t | 2013-313 | Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal | | | | |
| Formules Municipales inc no 5614 (FLA 797) | 2013-314 | Versement de subventions à divers organismes totalisant 16 459,66 \$ – Utilisation du terrain multisport Laprise – Été et automne 2013 | | | | |
| Formul | 2013-315 | Acceptation de la politique de tarification du Centre culturel et récréatif de Montmagny – Année 2013-2014 | | | | |
| | 2013-316 | Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec – <i>Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités</i> – Volet 1.5 (<i>PIQM</i>) – Renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts – Rue St-Louis et Place des Meuniers | | | | |
| | 2013-317 | Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC Montmagny – Formation en sécurité incendie et autres services techniques sécurité incendie | | | | |
| | 2013-318 | Autorisation de signature d'une entente avec Société de développement économique de Montmagny inc. – Prêt de services d'une ressource humaine | | | | |
| | 2013-319 | Adjudication de contrat à Hewitt Équipement Ltée – Location d'une niveleuse sans opérateur – Hivers 2013-2014 et 2014-2015 | | | | |
| | 2013-320 | Adjudication de contrat à Aéro-Feu Ltée, au prix de 38 666,09 \$ - Fourniture | | | | |

d'appareils de protection respiratoires et accessoires pour les pompiers (APRIA)

Proclamation de la « Semaine des bibliothèques publiques » – 19 au 26 octobre 2013

2013-322

Proclamation de la « Semaine de la prévention des incendies 2013 » - 6 au 12 octobre 2013

2013-323

Adoption du règlement numéro 1127 amendant les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2014 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements

Présentation par le directeur du Service de protection contre les incendies -Semaine de la prévention des incendies 2013

Période de questions

2013-324

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-septième jour du mois de septembre deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 27 septembre 2013 à 16 h 18.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mardi 1^{er} octobre 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS:

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 après y avoir ajouté le sujet suivant :

2013-324

Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de service de Cadets de la Sûreté du Québec – Été 2014

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 1^{er} OCTOBRE 2013

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 26 SEPTEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 26 SEPTEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2013-311

<u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013</u>

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ciaprès décrites, totalisant un montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (2 495,00 \$):

| ORGANISMES | DESCRIPTION | POSTE BUDGÉTAIRE | TOTAL (taxes incluses) |
|---|---|---------------------|--|
| Festival de l'Oie Blanche | Don d'un climatiseur usagé | | Valeur de 495 \$ |
| Société d'agriculture du comté de Montmagny | Contribution aux frais de déplacement d'un amoncellement de terre provenant des activités de l'Exposition agricole annuelle | 02-701-62-973 | Maximum 1 000 \$ ou 50 % de la facture totale présentée (après récupération des taxes) |
| Les Ateliers Magny- Danse inc. | Contribution à l'achat et l'installation d'un plancher de danse pour la pratique du ballet sur pointe | 02-701-92-992 | 1 000 \$ |
| | | TOTAL: | 2 495,00 \$ |

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-313

<u>AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant huit cent cinquante dollars (850,00 \$) se détaillant comme suit :

| FOURNISSEURS | DESCRIPTION | POSTE BUDGÉTAIRE | MONTANT (taxes incluses) | |
|--|---|---------------------|--------------------------------|--|
| Fondation de l'école secondaire Louis-Jacques- Casault | Adhésion de la Ville de Montmagny à titre de membre à vie | 02-110-00-494 | 100 \$ 750 \$ | |
| CLD de la MRC de Montmagny | Achat de 10 cartes – Gala Prestige Desjardins – Le 15 novembre 2013 à Montmagny | 02-110-00-351 | | |
| | | TOTAL: | 850,00 \$ | |

- 2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.
- 3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES TOTALISANT 16 459,66 \$ - UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORT LAPRISE - ÉTÉ ET AUTOMNE 2013

CONSIDÉRANT la politique de tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation du terrain multisport Laprise (football/soccer);

CONSIDÉRANT qu'un mode de subvention a été prévu pour les organismes sans but lucratif usagers de ce terrain à titre d'aide de fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'organismes sans but lucratif voués à des fins de loisirs, sportives ou autres initiatives de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

2013-314

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser aux organismes sans but lucratif, usagers du terrain multisport Laprise, énumérés ci-après, des subventions totalisant seize mille quatre cent cinquante-neuf dollars et soixante-six cents (16 459,66 \$), représentant l'aide de fonctionnement qui leur est accordée découlant de la tarification adoptée par la Ville de Montmagny pour l'utilisation de ce terrain pendant les sessions Été et Automne 2013 :

| NOM DE L'ORGANISME | SUBVENTION | |
|-------------------------------|-----------------------------|--|
| Soccer mineur (8 ans et plus) | 11 471,88 \$ 4 987,78 \$ | |
| ASAM (adultes-récréatif) | | |
| TOTAL | 16 459,66 \$ | |

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-315

ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DU CENTRE CULTUREL ET RÉCRÉATIF DE MONTMAGNY – ANNÉE 2013-2014

CONSIDÉRANT la politique de tarification appliquée depuis plusieurs années pour l'utilisation d'équipements, de locaux et de personnel du Centre culturel et récréatif de Montmagny à même l'école secondaire Louis-Jacques-Casault;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Montmagny d'assumer une partie de la tarification facturée aux clients du Centre culturel et récréatif identifiés comme résidants de Montmagny, à l'instar des années antérieures;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. D'accepter la politique de tarification élaborée par l'école secondaire Louis-Jacques-Casault pour l'utilisation du Centre culturel et récréatif de Montmagny et applicable pour l'année 2013-2014.
- 2. De s'engager à verser en conséquence à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault, pour l'année 2013-2014, une subvention équivalente à 26,66 % du tarif exigé aux clients du Centre culturel et récréatif identifiés comme résidants de la Ville de Montmagny. Cette subvention sera versée à même le poste budgétaire numéro 02-701-11-964, et ce, sur présentation de pièces justificatives, lesquelles devront préciser le nom et la provenance de tous les usagers.
- 3. De transmettre copie de la présente résolution à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault et au Centre culturel et récréatif de Montmagny de

même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-316

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – VOLET 1.5 (PIQM) – RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RUE ST-LOUIS ET PLACE DES MEUNIERS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire procéder à des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de Place des Meuniers et de la rue St-Louis;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière disponible auprès du gouvernement du Québec pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de ce projet, soit le *Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM), via son volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites*;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. De formuler une demande d'aide financière de cent quatrevingt-douze mille cent soixante-dix dollars (192 170 \$) au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, via le volet 1.5 de son programme PIQM, représentant 66 2/3 % des coûts admissibles du projet de la Ville de Montmagny estimés à quatre cent mille dollars (400 000 \$) et consistant sommairement :
- au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur une partie de Place des Meuniers (longueur d'environ 42 mètres);
- au remplacement des conduites d'égouts sous une bande de terrain municipal située entre Place des Meuniers et la rue St-Louis (longueur d'environ 75 mètres);
- à l'ajout de conduites d'égouts et au remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie de la rue St-Louis située entre la bande de terrain municipal et la section où les travaux de réfection ont été exécutés en 2010 (longueur d'environ 40 mètres).
- 2. D'autoriser en conséquence la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, à signer tout document requis à cette fin et à représenter techniquement la Ville de Montmagny auprès des représentants dudit ministère.
- 3. De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet présenté.
- 4. De transmettre copie de la présente résolution au MAMROT de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

ormules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE MONTMAGNY – FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente intermunicipale intervenue avec la MRC de Montmagny établissant les conditions et modalités entourant la fourniture à la MRC par la Ville d'un support logistique pour organiser la formation, l'inscription et le passage des examens dans le cadre de la formation des pompiers pour tout le territoire de la MRC ainsi que la fourniture d'une banque d'heures de support technique à la MRC en matière de sécurité incendie selon les besoins et les mandats confiés.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur de la protection contre les incendies et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-318

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – PRÊT DE SERVICES D'UNE RESSOURCE HUMAINE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. D'autoriser le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente établissant les conditions et modalités entourant la fourniture à la Ville par la Société de développement économique de Montmagny inc. des services d'une ressource humaine pour organiser, encadrer ou supporter différentes activités d'animation, évènements ou programmes d'offres de cours aquatiques pendant l'année 2014; ladite entente pouvant être renouvelée après entente entre les parties.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à Société de développement économique de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADJUDICATION DE CONTRAT À HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE – LOCATION D'UNE NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR – HIVERS 2013-2014 ET 2014-2015

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la location d'une niveleuse sans opérateur pendant les hivers 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 25 septembre 2013, seule l'entreprise Hewitt Équipement Ltée a présenté une offre;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. D'adjuger à Hewitt Équipement Ltée le contrat pour la location d'une niveleuse sans opérateur, au prix horaire de soixante-cinq dollars et quarante-cinq cents (65,45 \$), plus taxes, pour chacun des hivers 2013-2014 et 2014-2015, sur la base du nombre minimal d'heures mentionné au devis; la soumission de cette entreprise étant conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à Hewitt Équipement Ltée de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADJUDICATION DE CONTRAT À AÉRO-FEU LTÉE, AU PRIX DE 38 666,09 \$ - FOURNITURE D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRES ET ACCESSOIRES POUR LES POMPIERS (APRIA)

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA), de parties faciales et de cylindres d'air pour 5 pompiers au Service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 26 septembre 2013, deux fournisseurs ont déposé une offre, soit Aéro-Feu ltée et Protection Incendie CFS;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Michel Coulombe

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Formules Municipales inc. - no 5614 (FLA 797)

2013-320

- 1. D'adjuger à Aéro-Feu ltée le contrat pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA), de parties faciales et de cylindres d'air pour le Service de protection contre les incendies, au montant de trente-huit mille six cent soixante-six dollars et neuf cents (38 666,09 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire de même que la présente résolution constituent l'entente liant les parties.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à Aéro-Feu ltée de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-321

<u>PROCLAMATION DE LA « SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES » – 19 AU 26 OCTOBRE 2013</u>

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un lieu unique qui, en plus d'être une source d'information riche, offre un vaste éventail de services à ses usagers, tels le prêt de livres, de CD, de films, de revues, de journaux et de jeux, l'accès à Internet et à des ressources en ligne, la formation continue ainsi qu'une foule de services spécialisés, développés en fonction des besoins de la population environnante;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique se veut aussi un lieu moderne doté d'espaces fonctionnels, qu'elle est animée et conviviale et qu'il y est agréable d'y échanger, d'y consulter des documents en toute tranquillité, de s'y instruire et de s'y divertir;

CONSIDÉRANT que la 15^e édition de la Semaine des bibliothèques publiques se déroule à travers tout le Québec du 19 au 26 octobre 2013, sous le thème À chacun son évasion!

CONSIDÉRANT que dans une bibliothèque, chaque membre de la famille peut trouver ce qui lui convient, dont des services et activités adaptés à ses besoins;

CONSIDÉRANT que la construction de la bibliothèque publique de Montmagny est commencée et que le conseil municipal souhaite profiter de cette semaine pour sensibiliser les magnymontois et magnymontoises sur l'importance de doter la Ville de Montmagny d'une telle infrastructure en raison de sa convivialité, de ses nombreuses ressources, de la multitude de services offerts à tous les membres de la famille, dont le prêt de livres numériques, et, ce, en plus des services auxquels les citoyens sont habitués de recevoir dans une bibliothèque;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer la semaine du 19 au 26 octobre 2013 comme Semaine des bibliothèques publiques et d'inviter les magnymontois et magnymontoises à se documenter au sujet des nombreuses possibilités que présente une bibliothèque moderne et, dans la mesure du possible, à visiter et explorer une bibliothèque publique afin d'être bien au fait de ce qu'est une bibliothèque publique moderne dans l'attente de pouvoir profiter de leur bibliothèque à Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Réseau BIBLIO du Québec.

Adoptée

2013-322

PROCLAMATION DE LA «SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2013 » - 6 AU 12 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT que la semaine de la prévention des incendies constitue pour la Ville de Montmagny une occasion de promouvoir la prévention des incendies auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT que le thème de la semaine de la prévention des incendies de la présente année, soit : « Sitôt averti, sitôt sorti ! » a pour but d'inviter les citoyens à augmenter leurs chances de sortir sains et saufs d'un incendie en posant des gestes simples, tels :

- vérifier l'avertisseur de fumée
- préparer un plan d'évacuation familial en cas d'incendie
- s'exercer à évacuer

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny souhaite sensibiliser les citoyens en ce sens;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. De proclamer la semaine du 6 au 12 octobre 2013, « Semaine de la prévention des incendies 2013 », à Montmagny et d'inciter les citoyens à préparer et tester un plan d'évacuation familial en cas d'incendie et à vérifier régulièrement leurs avertisseurs de fumée afin de s'assurer qu'ils fonctionnent bien en tout temps afin d'augmenter leurs chances de sortir sains et saufs d'un incendie.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique et au directeur du Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-323

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1127 AMENDANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 947, 958, 962, 1082 ET 1102 ET LEURS AMENDEMENTS DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2014 L'ÉCHÉANCE DES PROGRAMMES D'AIDES FISCALES ÉTABLIS PAR LESDITS RÈGLEMENTS

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1127 amendant les règlements numéros 947, 958, 962, 1082 et 1102 et leurs amendements de manière à reporter au 31 décembre 2014 l'échéance des programmes d'aides fiscales établis par lesdits règlements, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 23 septembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-324

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a bénéficié sur son territoire en 2013 des services de deux cadets embauchés par la Sûreté du Québec dans le cadre de son « Programme de cadets de la Sûreté »;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite conclure une nouvelle entente pour 2014 puisque l'expérience s'est avérée concluante;

CONSIDÉRANT que les cadets embauchés par la Sûreté du Québec en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et qu'ils font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- 1. D'autoriser son honneur le Maire et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente de partenariat à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec concernant la fourniture de service des cadets policiers pendant la période estivale 2014.
- 2. De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PRÉSENTATION PAR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2013

Monsieur Yves Chayer, directeur du Service de protection contre les incendies, présente brièvement au Conseil municipal et à la population le thème retenu et les

activités organisées à Montmagny dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies se tenant du 6 au 12 octobre 2013.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2013-325

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 1er octobre 1. 2013, à 20 h 30.

Adoptée

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2013.

| Kettinii or — Eromi Subs | | | | | | |
|--------------------------|-----|--|-------|-------|--------|--|
| | J . | |) J J | ٠ ر ر | و له ل | |